

## PRINCIPE 18 Soins de longue durée

<b>Actions visant à fixer un socle minimum de droits au niveau européen et des conditions de concurrence équitables dans le marché unique</b>	<b>Actions visant à établir une convergence à la hausse des conditions de vie et de travail</b>
<p>1. Garantie d'accès à des soins de santé de qualité et de longue durée (SLD) dans tous les États membres.</p> <p>2. Libre circulation : révision du règlement 883/2004 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale pour renforcer la coordination de ces systèmes et les droits des travailleurs mobiles.</p>	<p>1. Programme Right2Care (droit aux soins), européen soutenu par des plans d'action nationaux à travers le Semestre européen et basé sur des objectifs transparents et ambitieux (contrôlant le droit d'accès à des services de santé publics gratuits).</p> <p>2. Capacité de contrôle, fonctionnement et impact du bien-être professionnel et du rôle qu'il joue dans les systèmes nationaux et conditions dans lesquelles il est bénéfique pour les personnes ; rôle de la négociation collective.</p> <p>3. Initiatives de l'UE pour renforcer la résilience de systèmes de soins de santé financés par des fonds publics, universels et accessibles. Contrôler les investissements publics dans une éducation et une formation de haut niveau dans le secteur et établir un lien avec les besoins en soins de santé satisfaits.</p>